

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LUZE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/05/2026

Présents : Éric STEIB, Sylvaine WARTELLE, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Jean-Paul GRESARD, Jessie BERNE, Clotilde THIRY, David TOZZI, Émeline GREVILLOT, Nicolas ABRY, Étienne SURLEAU, Sandrine VUERLI et Loïc LAURENÇOT.

Absentes : Émeline VAILLAUT-PREVOT et Carole VERDOT.

Procurations : Émeline VAILLAUT-PREVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE ; Carole VERDOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Délibération n° 27-2026
OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de garder les taux fixés en 2025 pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.95 %
- Taxe d'habitation : 3.40 %

Fait et délibéré en Mairie, le jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19/05/2026
Le Maire Éric STEIB

Affiché en Mairie le 19/05/2026
Certifié exécutoire par transmission
A la Sous-Préfecture le 19/05/2026

